

## **Prix d'excellence Petro-Canada<sup>MC</sup> aux entraîneurs 2026**

Le Prix d'excellence Petro-Canada rend hommage aux entraîneurs dont les athlètes se sont distingués aux Championnats du monde, aux Jeux olympiques et paralympiques, ainsi qu'aux Jeux olympiques spéciaux mondiaux.

**La période de qualification pour le Programme de prix nationaux 2026 s'étend du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2026.**

**Entraîneurs admissibles :** Les entraîneurs d'équipes ou d'athlètes canadiens ayant remporté une médaille d'or, d'argent ou de bronze à une compétition admissible dans un sport reconnu dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Pour être admissible, un entraîneur doit :

- Être certifié Compétition – Développement PNCE (Compétition – Introduction PNCE pour les Olympiques spéciaux).
- Être un citoyen canadien, résident du Canada ou immigrant admis qui possède un permis de travail canadien et contribue au système sportif canadien.
- Avoir travaillé régulièrement avec l'équipe ou l'athlète médaillé en tant qu'entraîneur-chef, adjoint ou personnel.
- L'entraîneur ne fait l'objet d'aucune sanction, enquête ou procédure passée, actuelle ou en cours en matière de sport sécuritaire qui aurait une incidence sur son admissibilité au Prix d'excellence Petro-Canada aux entraîneurs, y compris celles relevant du Programme canadien de sport sécuritaire ou de tout autre cadre réglementaire applicable en matière de sport sécuritaire. Tout changement à ces renseignements, ou à tout autre renseignement pertinent, doit être communiqué rapidement dès qu'il est porté à la connaissance de l'entraîneur.

## **Compétitions admissibles :**

Les championnats du monde ouverts, les Jeux olympiques, les Jeux olympiques spéciaux mondiaux et les Jeux paralympiques.

- Au moins 4 concurrents doivent avoir participé à la ronde préliminaire de compétition aux championnats du monde ouverts, aux Jeux olympiques ou aux Jeux paralympiques.
- Au moins 6 pays doivent avoir été dans le groupe préliminaire, avant la division, aux Jeux olympiques spéciaux mondiaux.

\*Les championnats du monde par catégorie d'âge (p. ex. championnats du monde juniors ou U23) et les coupes du monde NE sont PAS des compétitions admissibles.

*Note 1 : La candidature de l'entraîneur DOIT être appuyée par l'athlète ou l'équipe. Dans certaines circonstances, l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) peut demander de communiquer directement avec l'athlète afin d'obtenir des précisions sur le rôle et la contribution d'un entraîneur d'équipe ou personnel.*

*Note 2 : Normalement, le prix est décerné à UN entraîneur pour chaque médaille remportée. Si un athlète est entraîné de façon égale par deux entraîneurs, le comité des prix de l'ACE évaluera les circonstances afin de déterminer s'il y a lieu de décerner le prix aux deux entraîneurs. Dans les sports d'équipe, un entraîneur et un maximum de deux entraîneurs adjoints peuvent se partager le prix de façon égale.*

*Note 3 : Si un entraîneur ne répond pas aux critères de formation du PNCE indiqués ci-dessus, l'ONS peut demander que le comité des prix de l'ACE prenne en considération des équivalences de formation. Une attestation des équivalences doit être soumise lors de la mise en candidature.*

---

## **Diversité et inclusion**

L'Association canadienne des entraîneurs tient à promouvoir la diversité et l'inclusion et à souligner l'énorme contribution que l'ensemble des entraîneuses et entraîneurs apportent au système sportif du Canada et au succès des athlètes sur le terrain et dans la vie. L'Association souhaite donc recevoir des candidatures qui reflètent la grande diversité d'entraîneuses et d'entraîneurs au Canada.

The Coaching Association of Canada

*Wherever there is a participant, there is a coach.*

## **Exclusions**

- Un entraîneur ne peut pas poser sa propre candidature.
- L'ACE refusera les candidatures des entraîneurs ou athlètes qui font l'objet d'une sanction, d'une enquête ou d'une procédure passée, actuelle ou en cours en matière de sport sécuritaire.